

**CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE DIFFUSE, PUBLIE OU DISTRIBUE
EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
VERS, DANS, OU DEPUIS TOUTE JURIDICTION, OU CECI CONSTITUERAIT
UNE VIOLATION DES LOIS OU RÈGLEMENTS APPLICABLES.**

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN

**Mise à jour des accords de financement relatif à l'acquisition par Michelin en numéraire
de l'ensemble des actions de Fenner PLC**

Le 19 mars 2018, Michelin a annoncé être parvenu à un accord sur les termes de l'acquisition en numéraire de l'ensemble des actions émises ou à émettre de Fenner PLC (l'« Acquisition ») recommandée par le conseil d'administration de Fenner PLC. Il est envisagé que l'Acquisition soit réalisée par le biais d'un « *scheme of arrangement* » homologué par un tribunal.

A la date de l'annonce ci-dessus (disponible sur le site internet de Michelin : <https://www.michelin.com>) (« l'Annonce »), Michelin avait conclu une ligne de crédit confirmée auprès de Morgan Stanley (le « Crédit Initial »), afin de sécuriser les fonds pour les besoins de l'Acquisition. Michelin annonce avoir conclu le 6 avril 2018 une nouvelle ligne de crédit confirmée avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en remplacement du Crédit Initial. Par conséquent, Michelin a donné un avis de résiliation du Crédit Initial, lequel a pris fin le 6 avril 2018.

Les autres termes et conditions de l'Acquisition demeurent inchangés.

Morgan Stanley, en sa qualité de conseiller financier de Michelin dans le cadre de l'Acquisition, confirme être satisfait de la mise à disposition des ressources nécessaires par Michelin pour s'acquitter intégralement de la contrepartie en numéraire due conformément aux termes de l'Acquisition.

Morgan Stanley a donné et n'a pas retiré son consentement à la publication de ce communiqué incluant des références à leurs noms dans la forme et le contexte dans lequel ils apparaissent.

Un exemplaire du Nouveau Contrat de Financement et des documents relatifs à ce contrat sont disponibles sur le site internet de Michelin www.michelin.com. Des détails supplémentaires relatifs au Nouveau Contrat de Financement figureront dans la documentation relative au « *scheme of arrangement* » devant être transmise en temps voulu aux actionnaires de Fenner et décrivant l'intégralité des termes et conditions du « *scheme of arrangement* ».

* * *

**LE TEXTE INTEGRAL DU COMMUNIQUE 2.7 (Y COMPRIS SES ANNEXES) EN ANGLAIS EST DISPONIBLE SUR LE
SITE INTERNET DE MICHELIN (www.michelin.com)**

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquies, de souscrire ou de céder (ou une sollicitation d'acquies, souscrire ou céder) des titres financiers de Michelin ou de Fenner PLC.

Ce communiqué et la présentation qui l'accompagne ainsi que les documents devant être publiés en vertu de la Règle 26 du Code peuvent être consultés sur www.michelin.com. Conformément au Règlement sur les Abus de Marché (n° 596/2014), ce communiqué de presse peut contenir des informations privilégiées.

<p>Michelin</p> <p><i>Investor Relations</i></p> <p>Edouard de Peuffelhoux +33 (0) 4 73 32 74 47 +33 (0) 6 89 71 93 73 (cell) edouard.de-peuffelhoux@michelin.com</p> <p>Matthieu Dewavrin +33 (0) 4 73 32 18 02 +33 (0) 6 71 14 17 05 (cell) matthieu.dewavrin@michelin.com</p> <p>Humbert de Feydeau +33 (0) 4 73 32 68 39 +33 (0) 6 82 22 39 78 (cell) humbert.de-feydeau@michelin.com</p>	<p><i>Media Relations</i></p> <p>Corinne Meutey +33 (0) 1 78 76 45 27 +33 (0) 6 08 00 13 85 (cell) corinne.meutey@michelin.com</p> <p><i>Individual Shareholders</i></p> <p>Jacques Engasser +33 (0) 4 73 98 59 08 jacques.engasser@michelin.com</p>
<p>Morgan Stanley</p> <p>Mark Rawlinson Laurence Hopkins Dominic Desbiens Ben Grindley (Corporate broking) +44 (0) 20 7425 8000</p>	<p>David Benichou Philippe Neff +33 1 42 90 70 02</p>